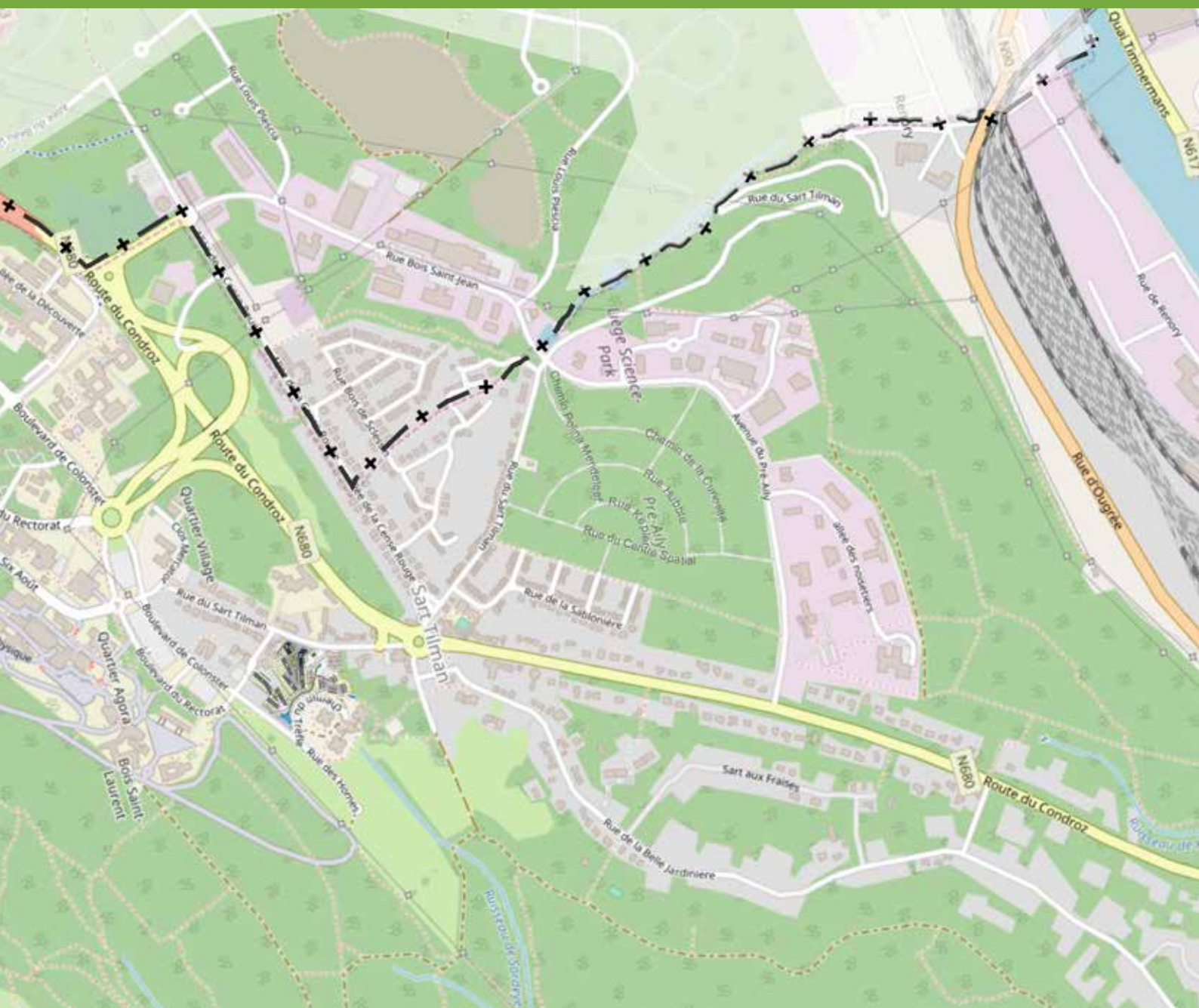


LE SART-TILMAN BOUGE,
FAISONS LE BOUGER ENSEMBLE !!!

CQST 1997 - 2017

20 ANS D'HISTOIRE



2007 : LE CQST SOUFFLE SES 10 BOUGIES



Cette brochure est publiée à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la fondation du Comité de Quartier du Sart-Tilman (CQST) en septembre 1997.

Le CQST tient à remercier les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de cette brochure. Il exprime également ses remerciements à la Ville de Liège, particulièrement au service Participation et Relations avec les Quartiers ainsi qu'au Centre d'Impression de la Ville de Liège.

TABLE DES MATIERES

4	INTRODUCTION
5	AVANT-PROPOS
6	LA «CROISÉE DU CLAIRBOIS»
8	L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU CQST
10	LE PROJET PRÉ-AILY DE BERNHEIM OUTREMER PROPERTIES (BOP)
11	LA RÉVISION DU PLAN DE SECTEUR DE SERAING ET DE LIÈGE
12	L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS
12	Eurogentec
13	Mobilité-sécurité
14	Activités festives, sportives et commémoratives
18	Urbanisme
22	Actions diverses
24	LE PROJET PRÉ-AILY DE SARI-SOLICO
27	L'EXTENSION DU PARC SCIENTIFIQUE À SERAING
30	LA CONSTRUCTION D'UN ÉCO-QUARTIER
32	LES ACTIONS DES AUTORITÉS
35	EN GUISE DE CONCLUSIONS

INTRODUCTION

Serge Dozin
Président du CQST

Chers habitantes et habitants du Sart-Tilman,

Lorsque je parcours cette belle rétrospective des activités du Comité de Quartier du Sart-Tilman (CQST), je pense avant tout au travail considérable qui a été réalisé par ses bénévoles. Certains d'entre eux se dévouent d'ailleurs pour notre quartier depuis bien plus de 20 ans! Tant d'énergie pour lire et analyser des dossiers, étudier la mobilité et la sécurité de nos rues, organiser des balades, des découvertes, des activités festives et sportives, préparer des expositions et commémorer le centenaire de la bataille de Sart-Tilman des 5 et 6 août 1914. La plus belle des récompenses pour les bénévoles est sans doute de voir les habitants participer aux activités du CQST et lui apporter leur aide.

Le CQST a également accompagné et encadré de nombreux projets urbanistiques afin que ceux-ci s'intègrent harmonieusement dans notre quartier en respectant ses richesses naturelles et ses habitants.

Mais pourquoi tant de candidats pour habiter au Sart-Tilman ? Son cadre de verdure, changeant au fil des saisons mais toujours aussi agréable, n'est

probablement pas étranger au succès de notre quartier. La magnifique gare internationale de Liège-Guillemins le place à deux pas des grands pôles économiques et culturels que sont la Flandre et Bruxelles, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, ...un atout incontestable !

Et l'avenir ? Un comité de quartier a-t-il encore sa place dans cette nouvelle société qui se dessine chaque jour un peu plus ? Un peu partout en Europe, des peuples manifestent leur volonté de se prendre en main. N'est-ce pas l'esprit qui anime notre Comité de Quartier, cette volonté de pouvoir participer aux décisions qui nous impacteront dans le futur ? Alors, oui, sans hésiter, je pense que de plus en plus d'habitants seront animés par ce désir de guider notre magnifique quartier vers son avenir: un espace ouvert où la vie humaine, animale et végétale sera respectée dans toute sa beauté, un lieu où la mobilité douce remplacera l'automobile et rendra ainsi notre cadre de vie plus sain tout en favorisant les échanges sociaux.

Rendez-vous à toutes et tous durant les 20 prochaines années pour des aventures encore plus palpitantes ! En attendant, partez à la découverte de notre rétrospective !

AVANT-PROPOS

Le Comité de Quartier du Sart-Tilman a voulu marquer d'une pierre blanche ses 20 ans d'existence.

Cette pierre est ce document qui relate quelques moments de l'histoire du Sart-Tilman au cours de ces deux dernières décennies. C'est le souci d'un grand nombre d'habitants de conserver longtemps notre environnement naturel qui a permis de rassembler des énergies pour le défendre pendant cette période.

Déjà en 1905, E. Digneffe, Échevin de la Ville de Liège, avait souhaité transformer le massif du Sart-Tilman en Biens communaux. La guerre 1914-1918 avait anéanti ce projet.

Le CQST écrivait en 2002 dans son ouvrage « Le village du Sart-Tilman à travers les âges » :

« De par sa position géographique, ses espaces verts, le Sart-Tilman a toujours attiré des gens désireux de venir s'y installer : université, hôpital, sociétés

multiples, habitations familiales, commerces, ... Du petit hameau bucolique qu'il était, le Sart-Tilman a bien changé ... Ce grand poumon vert s'atrophie avec le temps pour laisser place à une urbanisation de plus en plus dense.

Dans les années 1990, le Sart-Tilman semblait avoir trouvé un équilibre entre zones urbaines et zones vertes. Le Sart-Tilman pensait ne plus devoir subir l'assaut des promoteurs. En septembre 1997, le réveil fut dur. Un projet urbanistique très important, « La Liaison Village », rebaptisé plus tard « La Croisée du Clairbois » venait rompre cet équilibre trompeur. Il fallait réagir vite. »

L'appel aux candidats était lancé. Un bureau de 27 représentants était constitué par des habitants issus des différentes entités du Sart-Tilman. Le 23 septembre 1997, le CQST voyait le jour.

LA « CROISÉE DU CLAIRBOIS »

En septembre 1997, plusieurs riverains directs apprennent qu'un permis de lotir va être soumis à enquête publique et sont surpris par l'ampleur des constructions envisagées. En effet, une réunion d'information tenue en 1992 avait annoncé un projet de bien moindre importance. De plus en 1996, un certificat d'urbanisme CU2 (certificat qui permet à l'autorité de donner un avis préalable sur une future demande de permis) avait été délivré mais n'avait pas attiré l'attention des riverains.

Pour faire face à ce projet qui s'intégrait mal à l'habitat existant (figures 1 et 2), les riverains se mobilisent. Sur 1,8 ha étaient prévus dans un environnement d'habitations unifamiliales 221 chambres d'étudiant, 24 appartements, une quarantaine de commerces dont 2 supérettes et un hôtel de 50 chambres !

Sous la présidence de Pierre Pirard, le CQST se réunit chaque semaine

afin d'analyser le projet « Croisée du Clairbois » et de définir sa position vis-à-vis de celui-ci. En parallèle, il met sur pied ses statuts, ses limites géographiques, les conditions pour être membre. Une assemblée générale devra ensuite entériner l'ensemble.

L'enquête publique se déroule du 8 octobre au 3 novembre 1997. Les 18, 19 et 26 octobre, le CQST organise une exposition ouverte à tous les habitants du quartier pour faire connaître le projet et mettre ainsi en évidence ses conséquences sur l'environnement du village. Cette exposition connaît un succès de foule. Elle met notamment en évidence que le permis est demandé pour une superficie de 1,8 ha, ce qui ne requiert pas d'étude d'incidences, alors que la surface constructible avoisinante au plan de secteur atteint 3,5 ha. Le projet est soupçonné d'avoir été saucissonné pour éviter l'étude d'incidences. Le CQST revendique la modification du projet sur 15 points bien définis.

Les actions entreprises par le CQST portent leur fruit : une réunion de concertation est obligatoire étant donné le nombre élevé de courriers de réclamations. La Ville fixe celle-ci au 19 novembre. Devant l'ampleur de la contestation, l'Université et le promoteur décident d'organiser



Figure 1 :
Projet de la
Croisée du
Clairbois : à
gauche, maisons
de la fleuriste
et de la
coiffeuse, à
droite, maison
du dentiste.

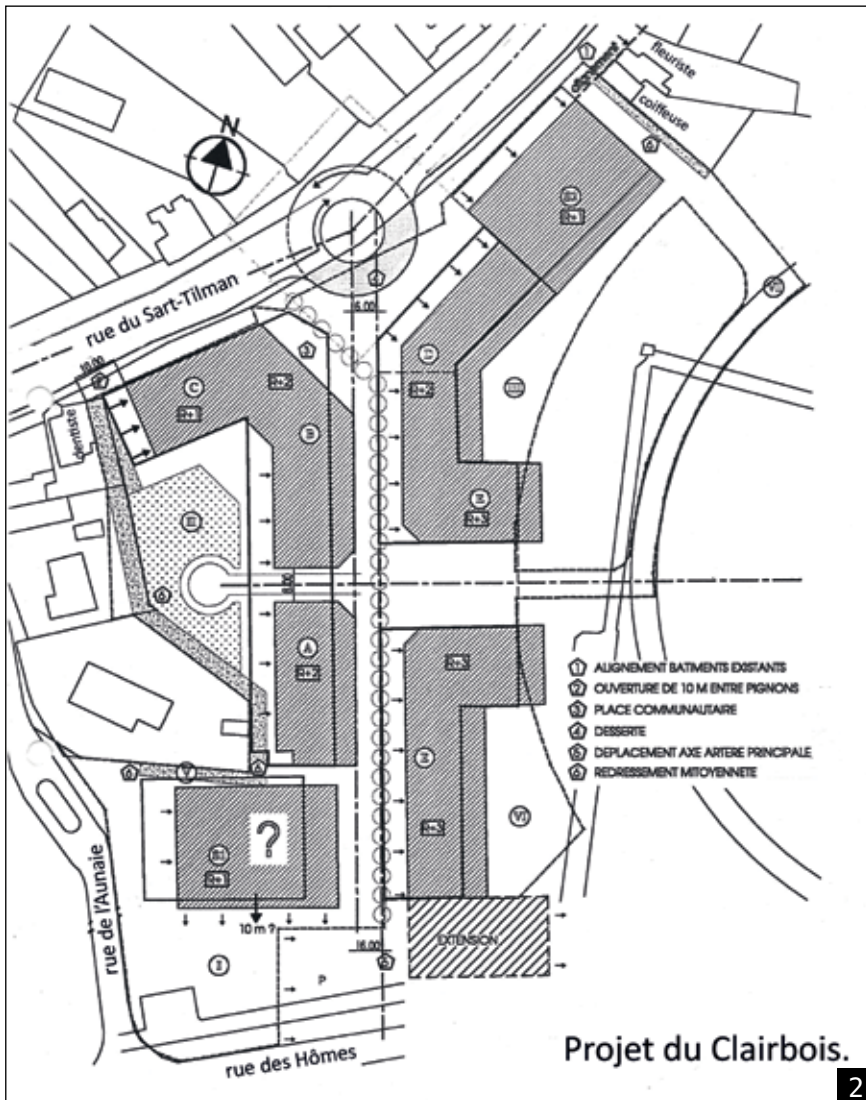


Figure 2 : Vue en plan du projet « Croisée du Clairbois »

le 18 novembre une réunion d'information sur le projet. Le 6 novembre 1997, le premier numéro de «Le CQST vous informe » paraît et est distribué aux membres cotisants (ils sont 343) : il invite ses membres à participer à cette réunion d'information. Le 18 novembre, l'auditoire de l'Europe de l'Université fait salle comble : le nombre de participants est estimé entre 400 et 500 personnes. Tous n'étaient pas

des habitants du quartier. La presse, des membres de cabinets ministériels et de l'Urbanisme, du personnel de l'Université ainsi que des étudiants ont probablement assisté à cette réunion. Chaque groupe a pu exprimer son point de vue.

La réunion de concertation du lendemain n'a évidemment pas pu aboutir à un consensus mais le représentant de la Région wallonne a proposé la création d'un comité d'accompagnement sous la direction de l'Université pour rechercher un compromis avant que le Collège de la Ville ne prenne position. Après une dizaine de réunions du comité d'accompagnement, le 19 mars 1998, un compromis est défini et fait l'objet d'un protocole.

Ce protocole sera ratifié par l'assemblée générale du CQST du 26 mars 1998. Le 21 avril, le protocole est acté par la Ville en présence des parties signataires. Le 25 novembre 1998, le promoteur introduit un permis de lotir amendé auprès de la Ville pour être soumis à l'avis du Collège du 14 janvier 1999. Au mois de mars 1999, la Ville a transmis le dossier à la Région qui est compétente pour octroyer le permis.

Ce projet, qui a amené une si grande mobilisation et permis la création du Comité de Quartier, ne se concrétisera pas. En 2001, le CQST demandera l'abattage de l'immeuble «Les Mésanges» qui était devenu un chancre urbain. Ce sera réalisé au début 2002. L'immeuble «Deprez», abandonné pendant plusieurs années, sera revendu à un particulier et existe encore aujourd'hui.

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU CQST

Comme indiqué précédemment, dès sa création, le bureau des représentants s'attache à doter le CQST de statuts. Le 9 octobre 1997, ceux-ci sont transmis à la Ville de Liège et au CCCQ (Comité de Coordination des Comités de Quartier) afin d'obtenir notre reconnaissance en qualité de Comité de Quartier. Le bureau des représentants nomme en son sein Pierre PIRARD, président, Pierre MELICE et Roger PAULY, vice-présidents, Rosine PIRSON, secrétaire et Philippe LAMBERT, trésorier. Il fixe la cotisation pour 1997 à 350 BEF par famille et dès le 6 novembre 1997, 343 familles cotisantes nous accordent leur confiance.

Sur base des statuts proposés, une assemblée générale constitutive est convoquée pour le 5 février 1998. A l'ordre du jour notamment, l'approbation des statuts et l'élection du bureau des représentants. Malheureusement, le quorum n'est pas atteint (un quorum de 50 % des cotisants présents ou représentés est requis). Une seconde assemblée générale constitutive, pour laquelle aucun

quorum n'est requis, se tiendra le 26 mars 1998. Celle-ci réunit 115 membres présents ou représentés. Elle approuve à l'unanimité les statuts légèrement modifiés (mandat de 1 an au lieu de 2, pas de quorum pour l'assemblée générale). Le protocole d'accord sur le projet de la « Croisée du Clairbois » est accepté par 104 voix. L'assemblée élit également tous les candidats au bureau des représentants à une très large majorité des voix (> 90 %) : le bureau issu des élections comprend 25 membres.

Ce bureau se réunira le 22 avril 1998 pour élire en son sein Philippe PIERSON, président (Pierre PIRARD n'a pas souhaité se représenter), Christiane DEMARCIN et Rosine PIRSON, vice-présidentes, André JOB, secrétaire et Philippe LAMBERT, trésorier.

Le CQST fonctionne dès ce moment comme une association de fait structurée. Au cours de l'assemblée générale du 2 mars 2000, il est décidé à l'unanimité des membres présents de transformer l'association de fait en ASBL. Ce nouveau statut est nettement moins précaire que le précédent puisqu'il confère au CQST une personnalité juridique propre.

But poursuivi par l'association (extrait des statuts) :

«Art. 4. L'association a pour but de promouvoir l'amélioration de la qualité de la vie, de l'environnement et de la sécurité dans le quartier. Elle constitue un lien privilégié entre les habitants du quartier et ceux d'autres quartiers. Elle est un interlocuteur représentatif auprès d'autres associations, des administrations et des services publics ou privés. L'association peut faire ou susciter, tant directement qu'indirectement, toute opération et

action légale se rapportant à ce but. Elle se refuse toute appartenance à tout groupement politique, culturel ou religieux de quelque tendance que ce soit.»

Dans l'année qui a suivi sa création, le CQST a été reconnu par la Ville de Liège. En 2003, la Ville de Seraing a également reconnu notre Comité. Rappelons que la reconnaissance est associée à une subside annuelle variable en fonction des activités exercées.

En décembre 2004, Philippe Pierson quitte le quartier et cède la présidence à Serge Dozin qui l'occupe toujours aujourd'hui.

La cotisation annuelle de 350 BEF en 1997 est passée à 9 € en 2002, de 9 à 11 € en 2006, et enfin de 11 à 13 € en 2012.

Pendant la période de septembre 1997 à mai 1998, les membres cotisants seront tenus au courant de l'évolution des événements par la parution de 5 numéros du « Le CQST vous informe », chacun comprenant 15 à 20 pages. Un dernier numéro sortira en décembre 1998, consacré quasi exclusivement à une étude de la commission « mobilité » consacrée aux améliorations à apporter sur les différentes voiries du quartier. Ce numéro sera précédé du «CQST Flash n° 1» (novembre 1998) qui est distribué en toute-boîte mais qui ne comporte que 4 pages. A partir du n° 5, le «CQST Flash», qui paraîtra au moins une fois par an, sera tiré sur papier vert. Une autre publication, le «CQST Flash Spécial», paraîtra également sur des thèmes particuliers ou urgents, elle peut aussi n'être distribuée que dans une partie du quartier où les riverains sont concernés directement.

Dès sa création, le CQST s'intéresse à un nombre croissant de projets.

Pour gérer au mieux ceux-ci, le Comité a constitué des commissions (groupes de travail) qui se réunissent en fonction de l'urgence et des besoins. Les actions de ces commissions seront abordées dans un chapitre séparé.

Le bureau des représentants comprenait 27 membres en septembre 2007. En avril 1998, nous n'étions plus que 25. En 2000, lors du passage en ASBL, le conseil d'administration, l'équivalent du bureau des représentants, ne comportait plus que 22 membres. Au fil des années, le nombre d'administrateurs aura tendance à décroître inexorablement jusqu'à atteindre le nombre actuel de 8 administrateurs. Il s'agit du problème existentiel du CQST.

Revenons à novembre 1997. Alors que tous nos efforts se portent sur la défense des riverains face à la «Croisée du Clairbois», apparaît un nouvel acteur immobilier, Bernheim Outremer Properties, avec un projet de lotissement de 27 ha sur la surface entièrement boisée du Pré-Aily.

LE PROJET PRÉ-AILY DE BERNHEIM OUTREMER PROPERTIES (BOP)

Le 18 novembre 1997, BOP introduit auprès de la Ville de Liège une demande de permis de lotir au Pré-Aily, espace délimité par l'avenue Pré-Aily, la rue du Sart-Tilman, le chemin vicinal n° 4 (le long du parc Françoise) et l'arrière d'une partie des villas de la route du Condroz. Le projet propose l'urbanisation quasi complète du site (figure 3), à la manière d'un cirque romain : 237 logements (maisons mitoyennes et à 4 façades). Sous le prétexte qu'un immeuble (rue du Sart-Tilman, 267) existe déjà sur le site, BOP déclare que le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) ne requiert pas d'étude d'incidences dans ce cas. Entre-temps, une nouvelle version du CWATUP entre en application en 1998. Dans celle-ci, l'étude d'incidences devient obligatoire.

Au même moment, le Pré-Aily est reconnu par la Ville de Liège comme zone centrale au Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.) c'est-à-dire une zone de grand intérêt

écologique dans laquelle la conservation de la nature, active ou passive, est prioritaire sur toutes les autres fonctions. (page 42 du P.C.D.N., janvier 1998).

L'étude d'incidences est achevée fin 1998 et l'enquête publique se déroule du 19 janvier au 17 février 1999. Durant celle-ci, nous organisons une exposition les 30 et 31 janvier afin d'informer les habitants (figure 4). Durant cette enquête, la Ville a reçu 508 réclamations. Le 10 mars 1999, en réunion de concertation avec la Ville de Liège suite à l'enquête publique, des représentants du Parc scientifique expriment leur désaccord sur la présence d'un lotissement en bordure de l'avenue du Pré-Aily. Les avis de la CCAT (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire) et du CWEDD (Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable) sont aussi négatifs.

Pour des raisons que nous ignorons, ce projet BOP en restera là.



Figure 4 : Visiteur attentif examinant le projet.

Figure 3 : Projet de 25 ha dit « cirque romain ».

LA RÉVISION DU PLAN DE SECTEUR DE SERAING ET DE LIÈGE

Une enquête publique a eu lieu du 7 octobre 2003 au 20 novembre 2003 à Seraing et du 8 octobre 2003 au 21 novembre 2003 à Liège, faisant suite à la réalisation d'une étude des incidences en vue de modifier le plan de secteur de Liège et dans le but d'étendre le Parc scientifique à Seraing et à Liège.

Le projet (figure 5) consiste à convertir 9 ha de zone d'espace vert boisé (repère 4) en zone d'extension du parc scientifique sur Liège. Sur Seraing, il s'agit de convertir une zone d'activité industrielle (crassier de Cockerill et ancienne décharge d'Ougrée) et une zone d'extension d'activité industrielle en zone d'activité économique mixte pour l'extension du parc scientifique (repère 1, 63 ha) et en zone d'espace vert (en fait, un crassier en combustion, une lagune polluée et une ancienne décharge, repères 2 et 3).

Ce projet, avec celui du Pré-Aily, entraîne la disparition de 85 ha de bois sur le versant Meuse. Le CQST réagit: pétition récoltant 1500 signatures, courrier aux ministres et députés wallons, campagne d'affichage. Le 22

avril 2004, le Gouvernement wallon adopte la révision de ce plan de secteur. Une partie des demandes du CQST sont rencontrées :

- le maintien en zone d'espace vert des 9 ha situés à Liège (repère 4),
- le maintien en zone forestière des terrains situés allée du Beau Vivier (repère 1 a).

De manière anecdotique, signalons qu'une zone de parc résidentiel (repère 5), route du Condroz, avait été reconvertie par décret en zone d'espace vert et plusieurs terrains, dont certains non bâtis, n'étaient plus en zone d'habitat. Cette anomalie a été corrigée lors de la révision du plan de secteur.

Ensuite, sous la conduite de la SPAQUE, entreprise publique spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles et de décharges, les travaux d'assainissement du site de l'extension du Parc scientifique sur Seraing débutent en 2003 pour se terminer en 2005. Des terres polluées au cyanure sont évacuées et la lagune est étanchéifiée (figure 6).

Figure 5 : Modifications apportées au plan de secteur suite à la création de l'extension Seraing.

Figure 6 : Pose de la membrane d'étanchéité sous la lagune.



L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Comme indiqué précédemment, le travail du CQST s'effectue au sein de commissions sous la conduite d'un responsable. Les principales commissions concernent la mobilité et la sécurité, les activités festives ou commémoratives, les permis d'urbanisme. D'autres peuvent être créées en fonction de problèmes qui surgissent et affectent le quartier ou une partie de celui-ci. Nous citerons dans ce chapitre les exemples les plus importants. Ceux-ci seront classés par ordre chronologique basé sur la date du début de l'action.

1. EUROGENTEC

Les lotissements Parc Astrid et Extension Cense rouge ont été créés respectivement en 1964 et 1979. Ils étaient bordés par une zone d'espace vert au plan de secteur.

En 1987, le plan de secteur reprenait cette zone en « zone d'extension d'industries de recherche du Sart-Tilman ».

En 1992, Eurogentec est la première entreprise à s'installer rue Bois Saint-Jean, dans le Parc scientifique de Seraing, à l'arrière des habitations de la rue des Nations. Un espace boisé non constructible de 30 mètres minimum

sépare les propriétés des riverains des bâtiments de l'entreprise.

Dès le début de son exploitation, l'entreprise génère des nuisances sonores nuit et jour. Afin de faire cesser ces nuisances, un comité de quartier de la rue des Nations regroupant une dizaine de familles s'est constitué.

Les démarches à l'amiable ayant échoué, un recours auprès du Conseil d'État est introduit contre la délivrance du permis d'exploitation et aboutit à l'annulation de ce dernier à cause de l'absence de schéma directeur à élaborer par la Ville de Seraing.

Une action auprès du Tribunal de première instance de Liège conduit à la nomination d'un expert en 1995 puis la procédure s'enlise.

Le CQST intervient en 2001 pour aboutir le 1er avril 2004 à une convention transactionnelle mettant un terme aux actions intentées par les riverains devant les tribunaux moyennant la réalisation de travaux limitant les nuisances sonores à 50 dBA le jour, 45 dBA le soir et 40 dBA la nuit. Le contrôle de ces limites a été validé par des mesures réalisées par un organisme indépendant (CEDIA).

Depuis lors, l'entreprise a procédé en 2016 à une extension de ses laboratoires. Des travaux d'extension plus importants des zones de production ont débuté en 2017 et devraient aboutir en 2020. Eurogentec a organisé des réunions d'information sur ces nouveaux projets avec les riverains et le CQST. Lors des enquêtes publiques, les riverains et le CQST ont réagi par l'envoi de courriers. Au cours de ces extensions, la zone boisée à l'arrière des bâtiments a été réduite.



Figure 7 : Rue F. Bernheim : protection du stationnement par de nouveaux potelets (2017).



Figure 8 : Route du Condroz: ancien carrefour à feux lumineux avant 1998.



Figure 9 : Route du Condroz : rond-point avec sa décoration achevée (2000).

2. MOBILITÉ-SÉCURITÉ

La mobilité-sécurité dans le village et alentours a toujours été un de nos grands sujets de réflexion et nous avons essayé de faire entendre la voix de nos membres auprès des autorités. Avec deux écoles primaires, l'Université de Liège, le CHU et l'augmentation de population constante liée aux grands projets immobiliers et industriels des Villes de Liège et de Seraing, la mobilité aux heures de pointe constitue un sérieux problème. En outre, notamment aux abords des écoles et des commerces, des problèmes de parking peuvent entraver la circulation des piétons et des cyclistes et générer des dangers potentiels.

Dès sa création, la commission mobilité-sécurité établit un cadastre détaillé de chaque voirie du quartier en mentionnant les points potentiellement dangereux à améliorer. Ce document est transmis aux autorités de Liège et de Seraing. En 1999, des discussions avec les autorités, il résulte que l'installation de brise-vitesse à la Cense Rouge peut être réalisée. Ceux-ci seront installés à la mi-2001.

Sera également placée en 2001 une rangée de potelets rue F. Bernheim face à l'école Saint Jean-Marie pour limiter le stationnement sur l'accotement. Malheureusement, la ligne de potelets est mal placée dans le virage et n'empêche pas le stationnement, ce qui crée une situation à risque en cas de croisement. Il faudra attendre 2006 pour que les accotements dans le virage soient équipés correctement des deux côtés. L'accotement rue du Sart-Tilman, du côté impair, était de longue date protégé par des potelets en tube d'acier rouge et blanc. Au fil des années, ceux-ci ont progressivement disparu ouvrant la

voie au stationnement en infraction (un passage libre de minimum 1,5 mètres côté propriété doit être respecté). Fin 2006, il restait un potelet vaillant au poste mais peu efficace. En 2007, à notre demande, l'équipe de potelets était reconstituée. Lors de la réfection complète de la rue du Sart-Tilman en 2014, des potelets sont également installés du côté pair de la rue pour éviter le stationnement sur le nouveau trottoir. La durée de vie des potelets en bois est relativement courte (10 à 15 ans) et, en 2017, le service des travaux de la Ville a renouvelé les potelets des rues F. Bernheim (figure 7), du Sart-Tilman et de Sordeye.

En 1998, un nouveau rond-point a été construit au carrefour route du Condroz - rue du Sart-Tilman en remplacement du carrefour à feux de signalisation (figure 8). Ce rond-point rétablit un lien entre les deux parties du village et, pour sa décoration, nous intervenons auprès de la Ville de Liège pour soutenir le projet de Claire Mambourg, plasticienne habitant le quartier. Pour le financement de ce projet, partenaires publics et privés s'associent et la décoration (figure 9) est en place à la mi-2000.

Malheureusement, dès sa mise en service et encore aujourd'hui, elle subira l'assaut dévastateur de quelques automobilistes pressés.

La présence du rond-point sécurise l'insertion du trafic du quartier sur la route du Condroz. Il en résultera une augmentation du trafic de transit venant du Parc scientifique dans l'étroite rue du Sart-Tilman, côté église. Côté monument également, le trafic de transit vers l'ULiège s'accroît et le trafic du by-pass venant de Bonnelles débouche dans la rue du Sart-

Tilman en ayant la priorité de droite. A l'heure de pointe du matin, cela crée dans le trafic une situation qui provoque des bouchons.

Fin 2002, nous rencontrons Monsieur Godeaux, Échevin des travaux, pour lui exposer les problèmes rencontrés dans le quartier et lui demander d'améliorer la sécurité, notamment aux abords des écoles. En 2003, le by-pass du rond-point perdra sa priorité et sera doté d'une interdiction de tourner à gauche.

Lors de la construction du rond-point, la rue de la Belle Jardinière a été déviée et connectée à la rue de Sordeye en amont du rond-point. L'ancienne assiette est restée en place et permettait aux piétons d'atteindre les arrêts de bus et les commerces comme antérieurement. En 2006, la station-service est reconstruite avec un commerce de proximité. En 2008, pour mettre fin au parking sauvage, le terrain voisin de la station est clôturé et le raccourci supprimé. A notre demande, la propriétaire du terrain rétablit le passage pour piétons, ce qui évite un détour de plus de 200 mètres pour accéder aux arrêts de bus et commerces.

Lors des enquêtes publiques, notamment au niveau de la route du Condroz, la commission agira lors des études d'incidences afin de défendre les intérêts du quartier au niveau mobilité et sécurité de manière à travailler sur le long terme.

3. ACTIVITÉS FESTIVES, SPORTIVES ET COMMÉMORATIVES

Dès le début, le Comité de Quartier a reconnu l'importance de créer des activités permettant de rassembler les habitants.

Le 14 novembre 1998, soit un an après sa création, la première activité organisée sera **la fête d'Halloween**. Sous la houlette de Stéphane Hussin, plusieurs cortèges de sorcières (figure 10) et autres enfants déguisés (figure 11), encadrés d'adultes, parcourent les rues du quartier et vont réclamer des friandises chez des riverains accueillants et généreux. De retour dans la salle du Clos du Sart, décorée par nos soins, un spectacle et une collation attendent le joyeux cortège macabre.

C'est un franc succès. La fête d'Halloween sera reconduite chaque année jusqu'en 2006. Toutefois, à partir de 2004, les enfants ne parcourent plus que la partie du quartier située côté église. Chaque année, une animation différente a lieu au retour au Clos du Sart : théâtre de marionnettes (figure 12), projection de film, magicien, promenade en charrette tirée par un cheval, ...). En 2001, le clown Élastique et le véritable Tatayet, venu spécialement de Lyon, ont enchanté les enfants du Sart-Tilman. Un dernier Halloween aura lieu en 2009.

Le premier **barbecue-fête du village** est organisé le dimanche 12 septembre 1999 à l'école Saint Jean-Marie. Le barbecue est une vraie réussite ; le soleil est au rendez-vous et les nombreux convives ont installé leur table à l'ombre des hêtres de la cour de l'école. Cette fête sera organisée annuellement jusqu'en 2010. Pendant cette période, elle se

tiendra à différents endroits : l'école Saint Jean-Marie, l'école communale et le Clos du Sart. A l'intérieur, un cadre sympathique, dehors chaque fois que le soleil est de la partie, les tables dressées dans la cour, joliment décorées, sont prises d'assaut par un public heureux (figure 13). Les grillades maison sont appréciées et la musique entraînante invite à un pas de danse (figure 14). En 2009, le barbecue ne sera pas organisé à cause de l'absence de bénévoles actifs.

Fin 2010, sous l'impulsion de plusieurs membres férus de jogging, le Comité décide de mettre sur pied « **Les Sentiers du Sart-Tilman** », **jogging** parcourant le superbe domaine du Sart-Tilman. Pour cette organisation, nous nous associons avec les enseignants et l'Association des Parents de l'école communale d'où le départ sera donné, ce qui évite la traversée de la route du Condroz pour atteindre le domaine universitaire. Le 27 mars 2011, sous un soleil radieux, trois courses (1,4 km, 4 km et 11 km) sont organisées dans le domaine pour près de 500 joggeurs. Ensuite, sous l'oeil attentif des parents, deux baby-jogging de 300 et 600 mètres sont organisés dans la cour de l'école pour les plus petits. Ce sera une journée festive très réussie grâce à de nombreux bénévoles et à une équipe d'organisateur déjà très au point pour une première. Au total, 5 éditions du jogging seront organisées entre 2011 et 2015. La figure 15 montre le départ des 4 km en 2014 tandis que la figure 16 illustre les conditions hivernales du jogging en 2013. En 2016, la date habituelle n'a pu être conservée et aucune autre date n'a pu être trouvée. En 2017, nous n'avons pu recevoir d'autorisation de la Ville en temps utile ni pour la date habituelle en mars, ni pour une date fixée en octobre alors que nous avons déposé notre demande en décembre 2016 (danger d'attentat en niveau 3). L'organisation

Figure 10 :
Halloween 2001: sorcière au balai.

Figure 11 :
Halloween 2001 : groupe d'enfants déguisés.

Figure 12 :
Halloween 2002: spectacle de marionnettes.

Figure 13 : Barbecue du village (2004): le soleil est de la partie.

Figure 14 :
Barbecue du village (2006): soirée dansante.

Figure 15 :
Jogging 2014 : départ des jeunes.

Figure 16 :
Jogging 2013 : course dans les bois enneigés.

L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS : ACTIVITÉS FESTIVES, SPORTIVES ET COMMÉMORATIVES



d'un jogging a dès lors été abandonnée. En remplacement, le 6 novembre 2016, **une promenade pédestre guidée** dans le quartier au départ du Clos du Sart a lieu ; ce type de manifestation ne demande aucune autorisation de la Ville et requiert une infrastructure organisationnelle légère. Le but de cette promenade est aussi de faire mieux connaître le quartier aux participants. Nous avons formé trois groupes totalisant une cinquantaine de personnes et parcouru le Parc scientifique et son extension, côté Seraing (figure 17). A la rentrée au Clos du Sart, un goûter et du café chaud nous attendaient. Une seconde promenade a été organisée le 26 novembre 2017 par un froid de canard. Une trentaine de participants étaient présents : nous avons parcouru le nouvel éco-quartier et une partie du Musée en plein air du Sart-Tilman dont on fêtait cette année le quarantième anniversaire.

Les événements décrits ci-dessus ont ou ont eu une certaine récurrence dans le temps mais nous avons aussi organisé des manifestations uniques : en 2001, un atelier créatif pour les jeunes, en 2002, l'exposition « Le Sart-Tilman à travers les âges » et, en 2014, la commémoration du centenaire de la « Bataille de Sart-Tilman ».

Le dimanche 30 septembre 2001, un **atelier créatif** pour les jeunes est organisé. Une vingtaine d'ados (figure 18), de 6 à 15 ans, se sont exprimés au moyen de traits de couleur sous la conduite éclairée de Mesdames Françoise Deprez, Nadine Fabry et Béatrice Pirard. Certains peintres en herbe ont même réalisé de véritables oeuvres d'art (photo 19). Malheureusement, cette organisation ne sera pas reconduite.

L'idée d'une exposition sur le village du Sart-Tilman naît en 1995, mais

le projet ne se concrétise pas. Toutefois, une documentation iconographique abondante avait été recueillie. L'idée est reprise par le CQST sous l'impulsion de A. Deprez. La date de l'exposition est fixée au week-end du lundi 11 novembre 2002 et une commission d'une dizaine de personnes se forme. L'exposition, intitulée « **Le Sart-Tilman à travers les âges** » (figure 20) comprendra une douzaine de thèmes ainsi que deux conférences. L'une, le samedi 9 novembre, sur la « Bataille de Sart-Tilman des 5 et 6 août 1914 » par Monsieur M. Stiennon, sera suivie d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la rue du Sart-Tilman. L'autre aura lieu le lundi 11, sur « l'Université de Liège au Sart-Tilman » par Monsieur Frankignoule. Compte tenu du nombre important de documents rassemblés, il est décidé de les synthétiser dans un ouvrage de plus de 100 pages qui sera vendu lors de l'exposition. Le tirage des 100 exemplaires est épuisé en fin d'après-midi du premier jour et nous prenons ensuite les inscriptions pour un second tirage qui sera également de 100 exemplaires. Enfin, le mardi 12, l'exposition reste ouverte afin d'en permettre la visite aux élèves des écoles primaires. Le succès de l'organisation et l'intérêt manifesté par les habitants pour l'histoire de leur village laissent les organisateurs fatigués et heureux (photo 21).

Dès la mi-2013, décision a été prise de commémorer **le centenaire de la « Bataille de Sart-Tilman »**. Une commission composée d'une petite dizaine d'administrateurs et de trois membres très actifs qui ont apporté leur aide précieuse a été mise sur pied. Pour le dimanche 10 août 2014, la commission a concrétisé le projet de commémoration qui comprenait :

- la rédaction d'une brochure illustrée relatant les faits marquants de la bataille,
- une conférence sur le thème « La Bataille de Sart Tilman » (figure 22),
- une exposition didactique avec panneaux, vitrines et objets d'époque,
- un hommage au Monument aux Morts (figure 23),
- un vin d'honneur offert par la Ville de Liège,
- une promenade pédestre guidée ainsi qu'un petit train pour parcourir les lieux historiques,
- un accès à la tour du Bol d'Air pour découvrir le site vu d'en haut (figure 24),
- la localisation des « redoutes », à savoir les ouvrages de défense réalisés lors de la bataille.

Pour l'organisation, nous avons reçu une aide précieuse de différents services de la Ville de Liège.

Malgré un temps en partie pluvieux, nous avons accueilli un public nombreux, plus de 250 personnes. Cette commémoration a été rehaussée de la présence du Gouverneur M. Forêt, du colonel Th. Babette, de l'Échevin des travaux R. Léonard, des amicales des Anciens Régiments ayant combattu au Sart-Tilman. Parmi les participants, il y avait quelques familles de descendants de militaires ayant combattu lors de la bataille de Sart-Tilman.

Au cours du Festival de Promenade de la Ville de Liège, les 24 et 30 août 2014, nous avons guidé une petite vingtaine de promeneurs sur le même parcours historique.

Durant les mois d'octobre et novembre, nous avons présenté le récit de la bataille devant les élèves des deux écoles primaires du Sart-Tilman.



17



21



18



22



19



23



20



24

Figure 17 : Promenade 2016 : groupe dans le « couloir écologique » de l'extension de Seraing.

Figure 18 : Atelier créatif : artistes à l'oeuvre.

Figure 19 : Atelier créatif : oeuvre réalisée.

Figure 20 : Exposition 2002 : vue de la salle.

Figure 21 : Exposition 2002 : les organisateurs heureux.

Figure 22 : Commémoration de la Bataille de Sart-Tilman : présentation de Monsieur Stiennon.

Figure 23 : Commémoration de la Bataille de Sart-Tilman : cérémonie au Monument aux Morts.

Figure 24 : Commémoration de la Bataille de Sart-Tilman : en observation à partir du château d'eau du Bol d'Air.

4. URBANISME

Nous évoquerons ici les cas de constructions individuelles ou de changement d'affectation de construction existante. Ceci exclut les permis d'urbanisation qui connaissent des développements beaucoup plus longs, notamment à cause de l'étude d'incidences. Ces cas seront traités dans un chapitre individuel.

Le **projet immobilier Morimo**, situé rue du Sart-Tilman, à côté de l'école communale, consiste en un immeuble à front de rue de plus de 30 m de large, comportant 12 appartements et 300 m² de commerces. Le gabarit (R + 2 1/2) excède largement celui de l'habitat environnant (figure 25).

En 1998, la Ville de Liège donne un avis négatif, la Région wallonne refuse le permis. La députation provinciale, sur recours du promoteur, infirme cette décision ; la Ville et la Région font appel auprès du Ministre. Celui-ci refuse le permis dans le délai imparti de 30 jours. Toutefois le promoteur a déménagé entre-temps et a reçu la notification hors délai. Il va à nouveau en recours et le 13 juin 2000, le nouveau Ministre régional délivre le permis de bâtir. Le CQST intervient énergiquement auprès de la Ville qui introduit un recours au Conseil d'État.

Cette procédure durera environ 5 ans et la Ville sera déboutée le 26 mars 2006. Au motif que le dossier a été accepté au travers d'une longue procédure purement juridique et administrative, sans enquête publique, ni discussion technique, nous avons tenté, sans succès, de faire déclarer le permis périmé.

Le promoteur cédera le permis à la firme Moury. La construction du bâtiment démarre en avril 2007 et s'achève début 2009 (figure 26). Une grue de chantier encombrera plus de la moitié de la voirie pendant plus d'une année et occasionnera le détournement du bus 48 vers Liège (les arrêts « Aunaie » et « Homes » n'étant plus desservis).

La banque Belfius (ex-Crédit Communal) a acquis les immeubles Brocquet (ancienne boulangerie) et Thonnard (figure 27). Elle veut y construire un siège régional. Le projet comporte une façade rue du Sart-Tilman à l'emplacement



25



26

Figure 25 :
Projet Morimo : panneau d'affichage.

Figure 26 :
Projet Morimo : vue de l'immeuble construit.



27

des immeubles actuels et également une façade en direction de Boncelles, le long de la route du Condroz. Pendant l'enquête publique du 25 mai au 9 juin 2000, une réclamation CQST-Riverains est déposée et une négociation s'engage entre riverains et Belfius qui aboutit à une modification du projet. En janvier 2000, Belfius dépose une nouvelle demande de permis sur base du permis modifié. La construction commencera début 2002 par la démolition des trois maisons et s'achèvera fin 2003 (figure 28).



28

En 1999, sur un **terrain entre le building «Orchidées» et le restaurant «L'Orchidée Blanche»** (actuellement « Temple du Goût »), une demande de CU2 avait été introduite et refusée par la Ville pour la construction d'**un immeuble à appartements multiples**. Malgré ce refus, en 2001, une demande de permis d'urbanisme, avec enquête publique, a été introduite. La réaction des riverains et du CQST sur ce projet a été négative ; le permis d'urbanisme a ensuite été refusé par la Ville. Finalement, ce terrain a été scindé en deux parcelles et a fait l'objet d'une demande de permis de lotir en août 2005 pour y construire deux maisons isolées. Cette demande a été acceptée par la Ville.



29

En octobre 2004, une demande de permis d'urbanisme déposée par Solico est soumise à l'enquête publique. Ce projet, situé **rue Belle Jardinière 485**, entraîne la démolition de l'ancienne ferme (figure 29) et la construction d'un immeuble de 16 appartements, avec 21 emplacements de parking : gabarit R + 3, longueur de façade : 27,7 m, hauteur sous corniche supérieure à 12 m et recul de 8 mètres seulement. Nous nous sommes associés aux riverains pour réclamer notamment une diminution

Figure 27 :
Projet Belfius : vue des maisons Brocquet et Thonnart avant démolition.

Figure 28 :
Vue actuelle de la banque Belfius.

Figure 29 :
Rue Belle Jardinière : ancienne ferme.

du gabarit, une augmentation du recul (la profondeur du terrain le permet aisément) et un accroissement du nombre d'emplacements de parking. En mars 2005, le collège a approuvé le projet tel que soumis à l'enquête publique, sans aucune modification (figure 30). Il en résultera une augmentation importante des voitures en stationnement sur la voie publique et des difficultés de croisement à cet endroit.

En janvier 2006, un certificat d'urbanisme CU2 a été demandé pour la construction d'un **immeuble de gabarit R + 2 sur un terrain situé rue du Sart-Tilman (ancienne rue des Peupliers), à l'arrière des numéros 368 et 370**. Le bâtiment a une emprise au sol de 22 x 22 mètres. Lors de l'enquête publique, le CQST s'est associé aux remarques des riverains directs en faisant le constat que ce type de construction est incompatible avec le bâti environnant existant. De plus, la voirie d'accès est très étroite (maximum 5 m hors tout), dans un état exécrable (chemin de terre) et est un accès à l'école communale, d'où d'importants problèmes de sécurité sont à prévoir.

Enfin l'emprise au sol des bâtiments et parkings dépasse 50 % de la superficie du terrain.

En février 2006 débute une enquête publique pour la reconstruction de la **station-service Texaco associée à un magasin de proximité**. Ce projet n'appelle aucune remarque de notre part. La nouvelle station-service et le magasin seront ouverts en 2006. La figure 31 montre l'ancienne station-service tandis que la figure 32 montre la station-service actuelle avec son commerce de proximité.



Figure 30 :
Rue Belle Jardinière : immeuble
construit au 485 (R + 3).

Figure 31 :
Vue de l'ancienne station service.

Figure 32 :
Vue de la nouvelle station service
avec magasin de proximité.



En juin 2013, nous sommes alertés par des habitants de la rue Belle Jardinière qui signalent l'abattage d'arbres au coin de l'entrée haute du Sart-aux-Fraises. Sur le terrain déboisé, il est prévu de construire **un immeuble de 17 x 22 mètres sis au 322, rue Belle Jardinière** contenant 5 appartements. Le permis a été refusé par l'Urbanisme de la Ville de Liège mais accepté par la Région wallonne sur recours de l'entrepreneur. Ce permis a donc été obtenu sans enquête publique et l'immeuble sera construit sans que les riverains aient pu exprimer leur avis (figure 33).



Le 27 avril 2015 débute une enquête publique pour la **démolition de la villa au 473, route du Condroz et la construction d'un immeuble commercial** (surface du commerce : environ 380 m²) avec 2 appartements et 12 emplacements de parking. Nous organisons une réunion avec les riverains directs : ceux-ci adressent de nombreux courriers de réclamations au motif principal de l'inadéquation de la construction avec les prescriptions urbanistiques imposées dans la zone de villas. Le permis sera refusé par la Ville.

Figure 33 :
Rue Belle Jardinière : immeuble à appartements construit sans enquête publique.

Figure 34 :
Rue Belle Jardinière : villa « MON RÊVE » promise à la démolition.

Fin février 2016, une enquête publique est ouverte pour l'obtention d'un CU2 pour **la démolition d'une villa (figure 34) et la construction de deux immeubles R + 3 (13 appartements)** sur deux terrains jointifs rue de la Belle Jardinière, 170. Les immeubles sont parallèles et un parking est prévu en intérieur d'îlots entre les deux constructions. Ce projet ne s'intègre pas dans l'environnement urbanistique qui est composé de villas R + 1 et R + 1 1/2 et se situe dans une zone précédemment définie en parc résidentiel. Le CU2 sera accordé mais le projet doit être amendé avant le dépôt d'un permis d'urbanisme.

5. ACTIONS DIVERSES

Aménagement de la plaine de jeux située sur Seraing et son futur.

Un terrain d'environ 2500 m² appartenant à la Ville de Seraing et situé dans le Parc Astrid est laissé en friche. En 1999, le CQST prend contact avec la Ville de Seraing qui marque son accord pour l'aménagement du terrain en espace de rencontres et de jeux. Un projet d'aménagement est établi par les riverains sous la houlette de P. Devos. La Ville marque son accord le 21 mars 2000 sur le projet et consacre une somme de 600.000 francs (15.000€) à sa réalisation. Le 26 novembre 2000, à l'occasion de la «Sainte Catherine», une vingtaine de personnes (figure 35) sont présentes pour planter des haies naturelles dans une ambiance extrêmement conviviale. La plaine de jeux et de rencontres sera achevée en 2001 (figure 36). Au fil des années, le temps fait son oeuvre (figure 37) et des équipements dégradés ont été enlevés. Le 25 octobre 2016, la Ville de Seraing nous informe qu'à l'avenir, 42 petits parcs seront fermés et remplacés par 17 grands parcs mieux aménagés et sécurisés. Cette information est confirmée le 5 octobre 2017 : notre plaine de jeux n'est pas reprise dans les 17 parcs. A notre demande, la ville de Seraing prévoit d'équiper notre plaine de jeux d'un nouvel ensemble comprenant 6 modules pour enfants de 3 à 14 ans. Courant 2018, un grand parc sécurisé sera construit à Boncelles à côté du cimetière.

Eau du Néblon.

En octobre 1999, la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) a modifié l'approvisionnement en eau potable du Sart-Tilman. Antérieurement, cette eau provenait de la Vesdre ou de la Gileppe (eau douce), tandis qu'actuellement, elle provient du Néblon (eau dure). En octobre 2001,



Figure 35 :
Plaine de jeux : bénévoles travaillant aux plantations.

Figure 36 :
Plaine de jeux dans son état neuf.

Figure 37 :
Plaine de jeux dans son état actuel.

Figure 38 :
Allée de la Cense Rouge : absence de tilleuls à droite de la photo.

Figure 39 :
Allée de la Cense Rouge : jeunes tilleuls replantés.



38



39

plusieurs administrateurs assistent à une réunion du CEV (Comité pour les Eaux de la Vesdre) qui admet que le retour à l'eau de la Gileppe est impossible et se bat pour obtenir un adoucissement à la source de la part de la CILE. L'impossibilité d'un retour en arrière est infirmée le 9 septembre 2002 par le retour à l'alimentation en eau douce du Sart-Tilman pendant 3 mois. Nous demandons à la CILE de revenir à l'eau douce mais nous essayons un refus. Nous faisons appel à des volontaires pour renforcer la commission « Eau du Néblon » sans succès. Le projet de convaincre la CILE sera dès lors abandonné.

Tilleuls de la Cense Rouge.

En 2001, l'allée de la Cense Rouge (et rue

del Rôdje Cinse) constitue une longue «drève» rectiligne bordée de tilleuls majoritairement âgés. Le nombre d'arbres est en diminution constante : au fil des ans parmi les arbres disparus, certains ont été replantés, d'autres pas. En 2006, un habitant de l'allée de la Cense Rouge nous avait suggéré de demander le classement des tilleuls. Ce classement nous a été refusé pour cause de lourdeur administrative. En mai 2013, 8 tilleuls supplémentaires ont été abattus pour des raisons de sécurité. Ce qui porta à 35 le nombre de tilleuls manquants (figure 38). Nous nous sommes émus par courrier auprès de l'Échevin responsable du fait que la Ville procédait régulièrement à l'abattage de tilleuls mais n'en replantait pas. Suite à notre demande réitérée à la Ville de

Liège, à partir de la mi-janvier 2015, les 35 tilleuls manquants ont été replantés et actuellement la drève a retrouvé l'ensemble de ses tilleuls (figure 39). Nous continuerons à suivre l'état des tilleuls car plusieurs jeunes pousses n'ont pas repris.

Permis d'environnement de la chaufferie de l'Université.

Fin 2007, une enquête publique a lieu concernant le renouvellement du permis d'environnement de la centrale de chauffe de l'Université située allée de la Cense Rouge, 69. Environ 14 riverains ont envoyé une lettre de réclamations tant à Liège qu'à Seraing. De son côté, le CQST a adressé un courrier de réclamations demandant que les recommandations de l'étude d'incidences soient imposées dans le permis. Le 31 janvier 2008, le Collège communal de Liège a octroyé le permis sans imposer de conditions particulières. Le CQST et un riverain direct ont introduit un recours contre cet arrêté du Collège auprès de la Région wallonne. Le 3 juillet 2008, la Région wallonne a pris un arrêté ministériel déclarant le recours recevable et ajoutant des conditions complémentaires (libellées en 32 articles) au permis. Pour réduire les risques dans le voisinage immédiat, la hauteur de la cheminée du groupe électrogène sera portée de 3 mètres à 10 mètres. En août 2009, l'Université introduit une demande de permis d'environnement pour une nouvelle installation de cogénération : chaudière de 7 MW fonctionnant aux pellets de bois épuré couplée à un turbo-alternateur de 1,8 MW. D'après l'exploitant, les autres chaudières ne fonctionnent plus qu'au gaz naturel et le groupe électrogène polluant de 650 kVA est hors service. Pour la petite histoire, une nouvelle enquête publique aura lieu en 2017 pour demander l'annulation de l'exigence d'une cheminée de 10 mètres sur ce groupe électrogène, irréalisable sans compromettre l'esthétique du bâtiment de la chaufferie.

LE PROJET PRÉ-AILY DE SARI-SOLICO

Résumé historique.

- 1997 *Demande de lotir de Bernheim Outremer*
- 1998 *Etude d'incidences sur le projet Bernheim*
- 1999 *Enquête publique et exposition du projet par CQST (Pétition de 473 personnes)*
- 2001 *Revente du terrain au promoteur SARI-SOLICO et à la SPI+ (Services Promotion Initiatives en Province de Liège)*
- 2003 *Enquête publique sur les zones d'aménagement différé prioritaires (ZAD)*
- 2004 *Le Gouvernement wallon approuve le programme communal de mise en oeuvre des ZAD. Le Pré-Aily est une ZAD prioritaire.*
- 2005 *Les ZAD deviennent des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC).*
- 2006 *Approbation du R.U.E. du Pré-Aily (Rapport Urbanistique et Environnemental) pour la mise en oeuvre de la ZACC*
- 2007 *Etude d'incidences du projet SARI-SOLICO*
- 2008 *Permis de lotir suivi de son retrait suite au recours introduit auprès du Conseil d'Etat par le CQST.*
- 2009 *Conférence de presse sur le projet Pré-Aily*
- 2010 *Enquête publique sur le nouveau projet Pré-Aily (dont ajout d'un bassin d'orage type pertuis de 734 m³)*
- 2011 *Permis de lotir accordé*
- 2012 *Permis d'ouverture des voiries*
- 2013 *Début de l'abattage des arbres pour les voiries (18/11/2013)*
- 2014 *Réalisation des infrastructures*
- 2015 *Réalisation des infrastructures (suite)*
- 2016 *Réalisation des infrastructures (suite)*
- 2017 *Permis d'urbanisme pour l'immeuble P51 situé sur la placette. Réception provisoire des voiries en novembre. Recours contre le permis d'urbanisme.*

En avril 2001, la BOP cherche à revendre son terrain du Pré-Aily et la SPI+ aimerait acheter une bande de terrain le long de l'avenue Pré-Aily afin d'agrandir le Parc scientifique. En décembre 2002, les riverains remarquent une activité intense de géomètres autour du Pré-Aily. En 2003, le terrain est revendu en partie à la société SARI-SOLICO et à la SPI+ (Services Promotion Initiatives en Province de Liège).

La Ville de Liège organise en 2003 une enquête publique au sujet du programme communal déterminant l'ordre de mise en oeuvre des Zones d'Aménagement Différé (ZAD). L'aménagement de la ZAD Pré-Aily est considéré comme prioritaire (figure 40). Les ZAD sont ensuite rebaptisées Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) suite à une nouvelle procédure allégée instaurée par le décret du 3 février 2005. S'ensuit une enquête publique sur un Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.) du 5 au 20 septembre 2005 (figure 41). Le 11 septembre, le CQST organise une exposition sur le R.U.E. à l'intention des habitants. 197 réclamants se manifestent par écrit et le 19 octobre, les amendements suivants sont acquis: un second accès sur l'avenue Pré-Aily est prévu et la hauteur des immeubles à appartements est limitée à R + 2 1/2.

Le 8 février 2006, le R.U.E. est réputé approuvé. Le 2 mai 2006, le CQST introduit un recours au Conseil d'État contre le R.U.E. ; il sera débouté au motif que le R.U.E., bien qu'obligatoire, n'a pas un caractère réglementaire et qu'en conséquence, le Conseil d'État n'est pas compétent.

En mai 2007, la société SARI-SOLICO dépose une demande de permis de lotir pour un projet comprenant 240 appartements et 43 maisons.

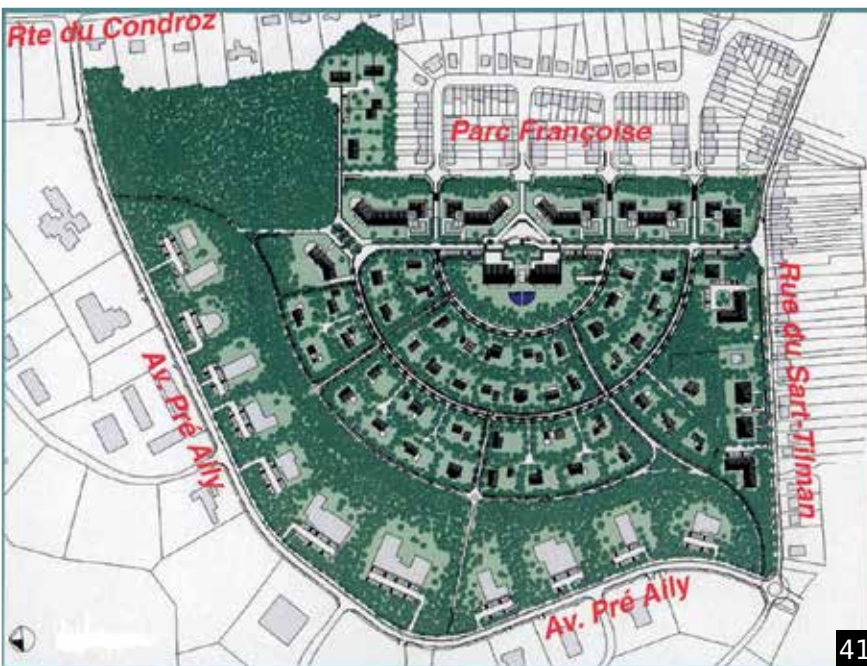


Figure 40 :
Pré-Aily : vue aérienne des 25 hectares de la zone entièrement boisée.

Figure 41 :
Pré-Aily : projet d'origine contenu dans le R.U.E. (pas d'accès par l'avenue Pré-Aily et constructions entre parc Françoise et route du Condroz).

Une étude d'incidences est réalisée : elle est très critique sur la composition urbanistique trop formelle et suggère une composition plus organique (figure 42). Lors de l'enquête publique, 97 lettres de réclamations sont envoyées par les habitants.

Suite à la réunion de concertation, les modifications suivantes sont acquises : l'accès sur l'avenue Pré-Aily

est rapproché de la route du Condroz, les lisières le long du Parc Françoise et de la rue du Sart-Tilman sont élargies et l'accès à l'immeuble à appartements situé dans le haut de la rue se fait par l'intérieur du lotissement. Une seconde enquête publique a lieu en septembre sur le projet modifié et 137 réclamants se manifestent. Le permis de lotir est accordé par la Ville de Liège le 6 mars 2008. Au motif que la densité de l'habitat est trop élevée et qu'elle dégradera la mobilité dans le quartier, le CQST dépose un recours au Conseil d'État. Le 1er octobre, l'avis de l'auditeur du Conseil d'État conclut à l'annulation du permis. Le 30 octobre, à la demande des promoteurs, la Ville de Liège retire le permis et, de cette façon, arrête la procédure en cours.

L'orage du 29 mai 2008 attire l'attention sur les risques que l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation fait courir aux habitants situés dans les zones en contrebas (quartier de Renory).

Dès le 2 avril 2010, après un complément d'étude d'incidences, une nouvelle enquête publique donne lieu à 144 réclamations et à une réunion de concertation le 12 mai 2010. Le 27 mai 2011, la Ville de Liège accorde un nouveau permis de lotir pour un projet modifié (figure 43).

Les modifications obtenues par rapport au permis précédent sont :

- suppression de l'immeuble situé dans le bas de la rue du Sart-Tilman avec comme conséquences la limitation à 200 appartements au lieu de 240 et 43 maisons sur les 15 ha ;
- création d'un pertuis de 734 m³ servant de bassin d'orage ;
- rétrocession des lisières à la Ville de Liège (mise en domanialité publique) ;
- accès au chantier autorisé uniquement par l'avenue Pré-Aily.

Le 1er septembre 2011, le CQST introduit un recours au Conseil d'État. Le 12 juillet 2012, l'auditeur rend un avis négatif sur notre recours et le Conseil d'État prend un arrêt défavorable sur celui-ci en 2013.

L'abattage des arbres débute le 18 novembre 2013. Les travaux relatifs aux voiries se poursuivront jusqu'en novembre 2017. Dès fin 2016, la Ville de Liège fera aménager le chemin n°4 avec un revêtement en dolomie de 2,50 mètres de largeur entre la rue du Sart-Tilman et le deuxième chemin du lotissement Pré-Aily. Ce travail sera achevé début mai 2017.

Une enquête publique pour la construction du premier immeuble à appartements a lieu du 11 au 28 mars 2017. Cette enquête concerne l'immeuble situé au centre de la placette principale du lotissement. Nous introduisons un courrier de réclamations car cet immeuble requiert un nombre important de dérogations aux prescriptions du lotissement et sert en quelque sorte de référence pour les six autres immeubles à construire. La Ville délivre le permis le 2 juin 2017 et, suivant la nouvelle procédure, nous déposons un recours auprès de la Région wallonne. Bien que le fonctionnaire délégué sur recours de la Région wallonne relève 11 dérogations au lieu des 4 mentionnées dans la demande de permis et recommande l'annulation du permis, le Ministre a néanmoins accordé le permis sans aucun amendement.

Dans ces conditions, le CQST a introduit un recours en annulation près du Conseil d'État le 8 décembre 2017.

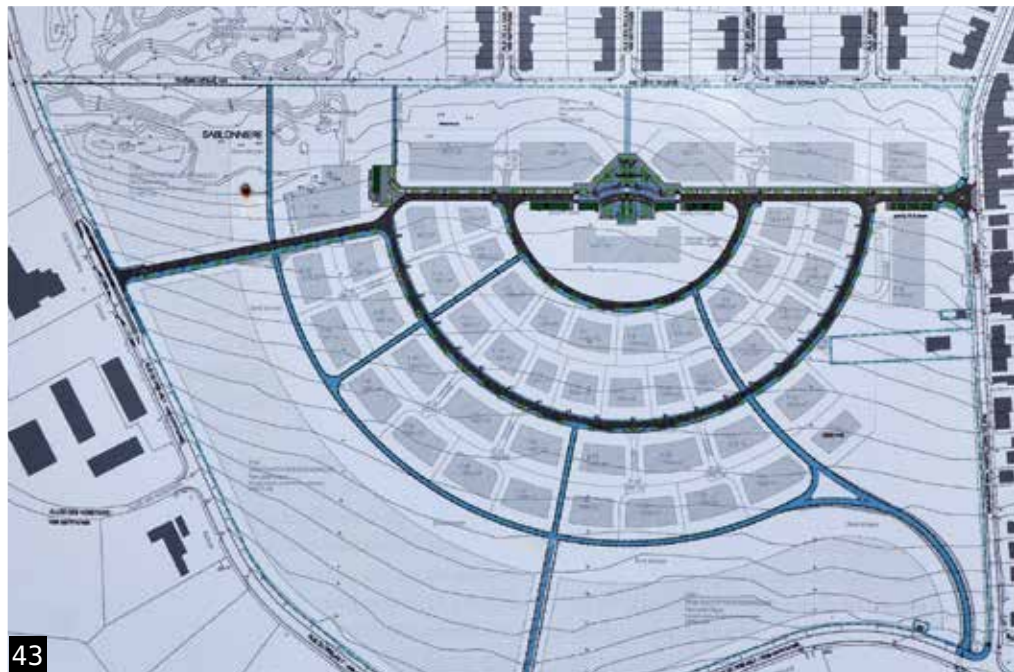


Figure 42 :
Pré-Aily : alternative proposée par
l'étude d'incidences.

Figure 43 :
Pré-Aily : version finale du projet.

EXTENSION DU PARC SCIENTIFIQUE À SERAING

L'extension du Parc scientifique côté Seraing (figure 44) doit accueillir 52 entreprises sur une superficie de 33 ha : 30 dans l'extension Nord et 22 dans l'extension Sud. La création de 1.100 emplois est prévue, entraînant un nombre de 7.500 déplacements motorisés supplémentaires par jour (informations provenant du cahier des charges urbanistiques et environnementales).

Sur base de 2.800 emplois et de l'application d'une règle proportionnelle, le Parc scientifique établi sur les Villes de Liège et de Seraing devrait générer à terme un trafic de 20.000 déplacements motorisés par jour. Pour mémoire, le trafic journalier actuel de la route du Condroz est également de l'ordre de 20.000 véhicules par jour.

Une enquête publique concernant la création de nouvelles voiries et d'un réseau d'égouttage permettant l'extension du Parc scientifique à

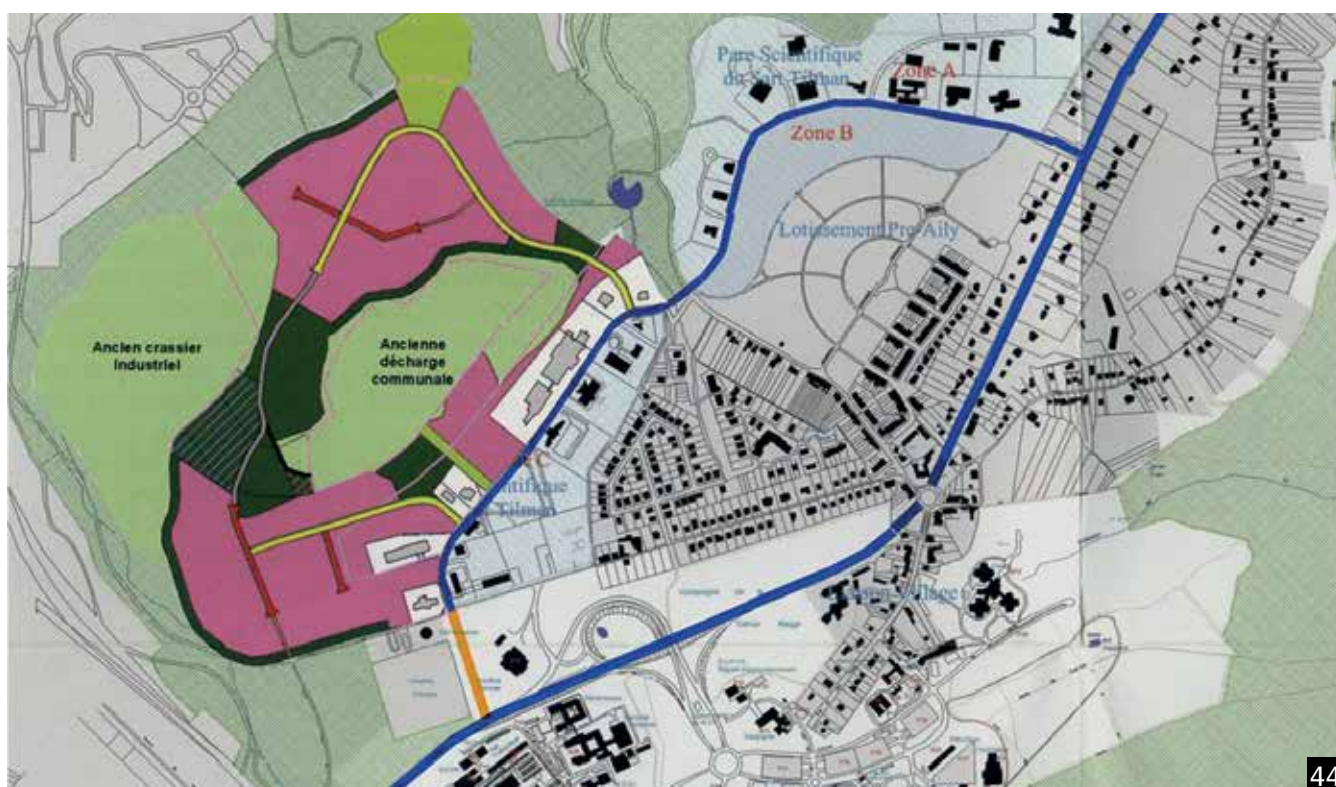
Seraing a lieu en août 2006. Le permis d'urbanisme est accordé par la Région wallonne le 11 décembre 2006.

Devant l'absence de concertation et de prise en considération de la revendication principale du CQST, à savoir la modification de l'accès à l'extension Nord, le CQST a décidé d'introduire un recours contre le permis d'urbanisme auprès du Conseil d'État en février 2007.

Le 10 décembre 2007, le Conseil d'État annule le permis d'urbanisme octroyé vu l'absence d'étude d'incidences concernant la création des nouvelles voiries et du réseau d'égouttage.

L'étude d'incidences pour l'extension du Parc scientifique à Seraing a débuté le 5 novembre 2008 et ses conclusions ont été remises à la SPI+ le 15 septembre 2009.

Figure 44 :
Plan de l'extension Seraing.



Suite à la réalisation de l'étude d'incidences, le projet a été modifié :

- création de 2 by-pass sur le nouveau giratoire route du Condroz ; pour rappel, l'étude d'incidences du Pré-Aily de décembre 2006 tenait compte du trafic de l'extension Seraing et considérait ces by-pass comme indispensables,
- accroissement de la capacité des deux bassins d'orage,
- suppression de l'aménagement du promontoire nord,
- mise en cul-de-sac de la rue du Sart-Tilman à hauteur du carrefour Pré-Aily,
- couloir écologique entre les deux extensions dévolu aux modes de déplacement doux.

Le permis accordé par le Fonctionnaire délégué le 16 mai 2011 stipule en outre :

- le placement d'une signalisation routière adéquate pour réduire la vitesse à l'entrée du nouveau giratoire en venant de Boncelles et de la percée d'Ougrée,
- la création de deux arrêts du bus 58 à hauteur du giratoire,
- le couloir écologique aménagé avec une assiette de 11 mètres pour une future liaison routière possible entre les extensions Nord et Sud,
- l'établissement d'un contact avec le comité de quartier pour convenir d'un plan de circulation pendant la durée des travaux,

- des aménagements environnementaux (mares, tunnels pour petite faune, ...).

Un nouveau permis a ensuite été demandé et accordé afin d'apporter les modifications suivantes demandées par le CQST.

- une liaison routière entre les deux extensions par le couloir de liaison écologique,
- un feu de signalisation au carrefour de l'extension Sud,
- la mise à sens unique de l'Allée de la Cense Rouge à partir du cimetière vers l'Allée du Beau Vivier et le carrefour Saint-Hubert,
- la voirie de l'extension Nord, rue Bois Saint-Jean, permettant uniquement la sortie en tournant à droite mais avec accès possible pour le service d'incendie et un futur bus.

Les travaux pour la réalisation du futur Parc scientifique ont commencé en mars 2012 par un déboisement important au niveau du nouveau carrefour et sur le site des extensions. Dès fin 2012, les travaux sur les voiries existantes ont nécessité des déviations de trafic. La plus importante est liée à la construction du giratoire (figure 45) qui a duré de janvier à juillet 2013. En juillet 2013, le giratoire est mis en service mais uniquement pour le trafic sur la route du Condroz. La liaison directe Boncelles-Sart-Tilman par la route du Condroz sera fermée pendant un an (décembre 2012 à décembre 2013). En décembre 2013, les raccordements des voiries adjacentes au giratoire sont opérationnels. Les finitions seront achevées courant 2014. La figure 46 montre le rond-point terminé.

Pendant la durée des travaux, le CQST a assisté régulièrement à des réunions de chantier et mis sur son site internet une carte mentionnant les voiries accessibles ou non en fonction de l'avancement du chantier. Cette carte tenait également compte des travaux en cours rue du Sart-Tilman (côté église) pendant la réfection complète de cette rue qui a débuté en mai 2013.

La voirie (couloir écologique) qui relie les extensions Nord et Sud est en béton blanc et est équipée de tunnels (figure 47) permettant à la petite faune une traversée sécurisée et de mares facilitant la reproduction des crapauds calamites. Début 2018, trois entreprises (Cefaly, Citius et Unisensor) sont opérationnelles dans l'extension.

Figure 45 : Déviation de la route du Condroz pour la construction du rond-point d'accès au Parc scientifique.

Figure 46 : Rond-point achevé : à l'avant-plan, chemin cyclo-pédestre et arrêt du bus 48.

Figure 47 : Couloir écologique : tunnel pour petite faune et mare pour crapauds calamites.

EXTENSION DU PARC SCIENTIFIQUE À SERAING



CONSTRUCTION D'UN ÉCO-QUARTIER

Le 23 janvier 2010, la Ville de Liège lance une procédure d'appel à intérêts pour la réalisation d'un projet immobilier sur un terrain qu'elle partage avec l'Université (approximativement sur l'emplacement du défunt projet « La Croisée du Clairbois »).

La composition architecturale et urbanistique du projet appelé « Eco-Quartier » est définie et porte sur un espace d'environ 2,5 ha. Huit promoteurs ont déposé un avant-projet le 9 juillet 2010 et quatre sont retenus par le jury pour remettre un projet plus détaillé. Début 2011, ce même jury désigne comme lauréate la firme Thomas & Piron.

Le 3 mars 2011, les responsables du CQST ont été conviés à une réunion d'information au cabinet de l'Urbanisme où le projet retenu par le jury leur est soumis.

Enfin, le 17 juin 2011, la réunion publique préalable à l'étude d'incidences a lieu et le projet est présenté. Il comprend 92 logements, tous quasi passifs au niveau chauffage, répartis en 65 appartements et 27 maisons. Le gabarit des immeubles s'échelonne de R+3, à proximité de la rue du Sart-Tilman, à R+2 ainsi que R+1. Le type de logements est varié :

maison unifamiliale, appartement de 1 à 4 chambres. De plus, des espaces pour commerce de proximité et professions libérales sont prévus.

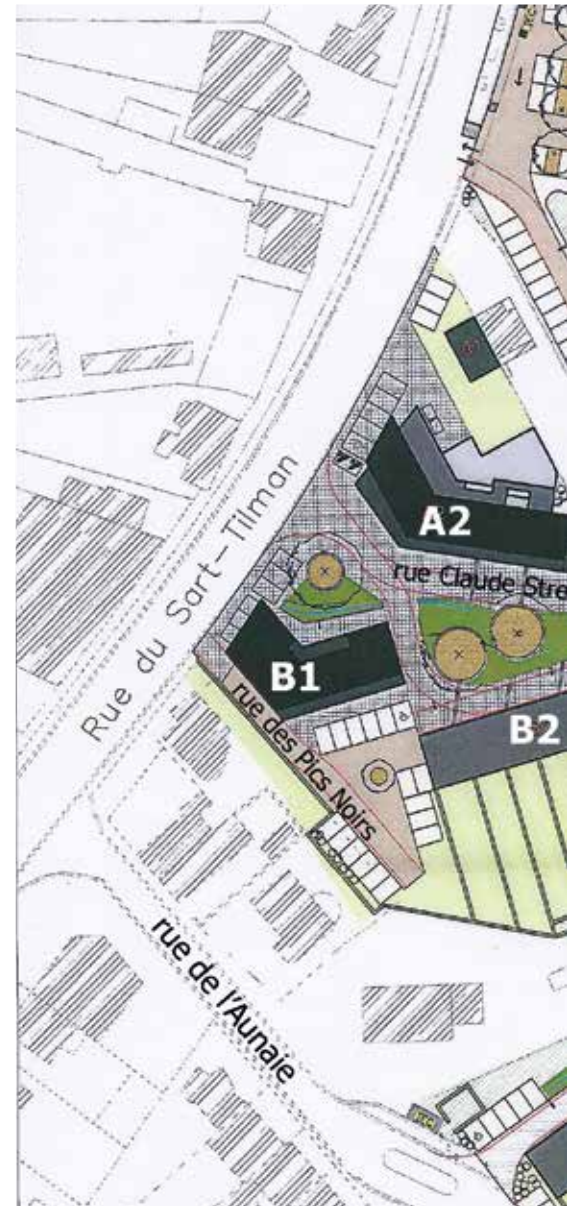
Les immeubles ne comportent aucun garage couvert mais le site possède 138 emplacements de parking. Une centaine d'emplacements couverts pour vélo est également intégrée dans l'habitat.

Lors de la réunion, parmi les thèmes abordés, citons l'impact du projet sur la mobilité et le parking rue du Sart-Tilman et les nuisances potentielles dues à la proximité des homes (fêtes estudiantines).

Le CQST enverra un courrier reprenant les principales préoccupations des habitants relatives à l'intégration du projet dans le quartier.

Le permis d'urbanisation a été délivré par le fonctionnaire-délégué de la Région wallonne le 16 décembre 2013. Il impose une densité maximum de 40 logements/ha et autorise également, en cas d'échange de terrain entre le promoteur et Mr. et Mme JOB, une construction sur la continuité du bâtiment prévu au plan. Le « quai » qui joint les rues du Sart-Tilman et des Homes ne permet aucun trafic de transit aux véhicules. Rue du Sart-Tilman, le stationnement longitudinal, côté impair, sera maintenu. Rue de l'Aunaie, en bordure du site, un cheminement piéton de minimum 1,50 m sera créé, côté impair. Le plan ci-annexé (figure 48) schématise la disposition du futur lotissement.

Le promoteur Thomas & Piron introduit une demande de permis d'urbanisme pour la phase 1 du chantier dans le courant des mois de février et avril 2014. Ce permis d'urbanisme est délivré par le Collège communal de Liège le 28 juillet





48

2014 et les travaux ont immédiatement débuté en août 2014.

Le permis pour les autres phases sera délivré le 10 juillet 2015 et un permis modificatif sera ajouté le 29 janvier 2016.

Les premiers habitants entreront dans la phase 1 en octobre 2016. La photo 49 montre son aspect vu de la rue du Sart-Tilman et la photo 50 la cour intérieure du lotissement.

Au point de vue trafic intérieur, l'ensemble des voiries est mis en zone résidentielle caractérisée par :

- une vitesse des véhicules de maximum 20 km/h,
- les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique, les jeux y sont également autorisés,
- les conducteurs de véhicule ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter.

Ce type de zone résidentielle existe déjà depuis une trentaine d'années dans notre quartier dans l'entité « Extension Cense Rouge » (avenue des Cerfs, rue de la Lisière, ...).



49

Figure 48 :
Vue en plan de l'éco-quartier.

Figure 49 :
Éco-quartier : immeubles rue du Sart-Tilman.

Figure 50 :
Éco-quartier : cour intérieure.

50

ACTIONS DES AUTORITÉS

Les activités des autorités se manifestent souvent par des modifications de voiries; il est bon de savoir que, sur le territoire du Sart-Tilman, plusieurs autorités se partagent les responsabilités. La route du Condroz, voirie régionale, dépend de la SPW (Service Public de Wallonie), Direction des Routes de Liège, les autres voiries dépendent des Villes de Liège et de Seraing mais certaines aussi peuvent dépendre de l'Université de Liège.

Parc à conteneurs.

Début 2001, un parc à conteneurs est ouvert rue de la Belle Jardinière, à hauteur du cimetière. Lors de la présentation du projet, nous avons émis des craintes que des files de voitures en attente se forment le long de la rue de la Belle Jardinière. C'est très rarement le cas car le sas à l'entrée est suffisamment long.

Sécurisation du carrefour face à l'école communale.

Rue du Sart-Tilman, entre le rond-point et la rue de l'Aunaie (figure 51), s'est développée une situation assez anarchique : trafic important et lourd (bus 48), stationnement non structuré, vitesse élevée à proximité de la crèche et de l'école maternelle et primaire, absence de trottoirs aménagés, ...

et nous avons fait part de cette situation aux autorités communales. En 2006, nous sommes informés qu'un projet d'aménagement de la rue du Sart-Tilman à cet endroit est à l'étude et que les travaux devraient débuter en 2007. En mai 2010, le projet d'aménagement du carrefour face à l'école nous est présenté, il est constitué d'un plateau surélevé, de 3 passages protégés, d'un élargissement du trottoir important à la sortie de l'école et d'un rétrécissement de la voirie (figure 52). En outre, un stationnement en épi est prévu dans le cul-de-sac. Dans la partie entre le rond-point et la rue de l'Aunaie, un stationnement en épi oblique sera réalisé côté pair tandis que le stationnement côté impair reste longitudinal.

Les travaux ont lieu à la mi-2011, en partie pendant les vacances scolaires. Les emplacements de parking sont délimités par des marquages au sol. Au départ, les emplacements de parking

tracés sont bien respectés mais assez rapidement le stationnement en épi face au Campus et au point-poste réapparaît, entravant la marche des piétons. Mais pour ce tronçon de voirie, un gros nuage noir apparaît à l'horizon : il s'agit de la réalisation de l'éco-quartier. Dès la mi-2014, les emplacements de parking de l'Université disparaissent, la rue est éventrée pour la pose des impétrants (eau, gaz, électricité), le trafic lié au chantier perturbe le trafic normal. Cela durera jusque fin 2016.

Actuellement, le marquage au sol est en grande partie effacé et n'est plus respecté. En 2018, il est prévu de réaliser un nouveau trottoir entre la crèche et le rond-point. Ce travail devrait être complété par la création d'un trottoir sur l'îlot qui permettrait le stationnement sur le trottoir existant et des potelets devraient être mis en place face au «Campus» et au point-poste.



Figure 51 :
Vue prise de la rue de l'Aunaie avant
l'aménagement.

Figure 52 :
Vue prise de la rue de l'Aunaie après
l'aménagement.

Travaux sur la route du Condroz.

Depuis 1997, les modifications apportées au trafic sur la route du Condroz sont nombreuses et espacées dans le temps. Fin 1998, le rond-point au carrefour avec la rue du Sart-Tilman est opérationnel. En 2003/2004, le carrefour du Bol d'Air est équipé de feux et d'un rond-point « traversant ». Pendant la même période, le carrefour du Théâtre de Verdure, au pied de la côte, est modifié et équipé de bandes réservées « bus » dans les phases d'approche. En 2005, une bande « bus » sera aussi créée entre le carrefour Pré-Aily et le rond-point du Village.

Dès fin 2012, sur la route du Condroz, démarrent les travaux de création d'un nouveau rond-point d'accès au Parc scientifique. Jusqu'à début juillet, le passage à hauteur de ce chantier s'effectue sur deux fois une bande très étroite (les camions peinent à se croiser). Fin décembre 2013, le rond-point sera mis complètement en service.

Simultanément, le carrefour Pré-Aily entre également en chantier. Le gros oeuvre sera achevé en juin 2013 et des feux seront mis en service à la mi-septembre. La bande « bus » existante sera prolongée du carrefour Pré-Aily jusqu'à l'arrêt « Beau Hêtre » et dans le sens de la descente, la bande « bus » débutera à l'arrêt « Belle Jardinière » jusqu'au carrefour du Théâtre de Verdure. De cette façon, la route du Condroz, en amont du rond-point du Sart-Tilman, sera devenue une voirie à deux fois une bande (« boulevard urbain ») si l'on excepte deux courts tronçons dans la partie montante.

Réfection de la rue du Sart-Tilman, côté église.

Le 19 mars 2012, au cours d'une réunion à l'école communale, l'Échevin des travaux annonce que la rue du Sart-Tilman, côté église, va être réaménagée (nouveaux trottoirs, nouveau tarmac). Le 14 mai 2013, les travaux débutent

mais ils sont rapidement interrompus car le soubassement des filets d'eau existants est trop faible. L'interruption dure quelques semaines. En août, lors de l'enlèvement du tarmac au carrefour rue du Sart-Tilman - allée de la Cense Rouge, on découvre que les conduites de gaz sont insuffisamment enterrées. L'enfouissement correct de ces conduites (figure 53) fera que le trafic dans le carrefour ne pourra être rétabli que le 18 octobre. Au même moment, le nouveau rond-point à hauteur de la tour Belgacom est en construction et l'allée de la Cense Rouge est fermée au trafic à cet endroit. Après la réouverture des carrefours F. Bernheim et Cense Rouge, les travaux de mise en place des bordures et du pavement des trottoirs se poursuivront rue du Sart-Tilman sous forme d'un chantier mobile coupant la rue en deux (figure 54). La pose du tarmac s'achèvera le 26 avril 2014 et mettra un terme à la réfection de la rue du Sart-Tilman, côté église.



Figure 53 :
Travail à la conduite de gaz.

Figure 54 :
Grue en action pour la réfection de la rue du Sart-Tilman.



ACTIONS DES AUTORITÉS : MOBILITÉ DOUCE DANS LE QUARTIER

La rue sera ensuite fermée à la circulation automobile avec l'avenue Pré-Aily au moyen de deux rangées de potelets dont quatre amovibles (figure 55). A plusieurs reprises, ces potelets seront vandalisés par des inconnus afin de rétablir le trafic de transit dans la rue.

Depuis une barrière cadénassée en acier a remplacé les potelets amovibles afin de résoudre cette problématique.

Mobilité douce dans le quartier.

Peu a été réalisé dans le quartier pour favoriser la mobilité douce (piste cyclable ou sentier aménagé).

En 2012, un tronçon a été réalisé entre le cimetière d'Ougrée et le carrefour Saint-Hubert, en partie dans le bois (figure 56) et sur accotement asphalté. Dans le Parc scientifique, côté Seraing, la rue Bois Saint-Jean possède pratiquement sur toute sa longueur un trottoir à circulation partagée piéton-vélo. Ce trottoir est protégé du stationnement sauvage par des bordures surélevées. En 2013, les nouvelles voiries de l'extension du Parc, côté Seraing, sont également équipées de trottoirs à circulation cyclo-pédestre. Lors de la construction du nouveau rond-point d'accès au Parc scientifique, une liaison de même type a été réalisée entre l'Université de Liège et le Parc avec un tunnel sous la route du Condroz.

Après l'aménagement du carrefour du Théâtre de Verdure, la partie pavée de la rue du Vallon a été interdite au trafic automobile et équipée d'une étroite piste cyclable asphaltée. Une piste bétonnée protégée par un parapet bois-acier prolonge celle-ci pour rejoindre la rue de la Belle Jardinière. Fin 2017, une piste cyclable a été marquée sur le sol de celle-ci dans le sens de la montée jusqu'à la rue Ch. Davin.

Toujours en 2017, le chemin n°4, dit Voie de Liège, a été équipé d'un revêtement en dolomie (figure 57) entre la rue du Sart-Tilman et la petite place du lotissement Pré-Aily, ce chemin avec son revêtement de terre se prolonge ensuite jusqu'à l'avenue Pré-Aily et au-delà, jusqu'au parc du château Péralta.

Enfin, à notre initiative, une liaison piétonne (deux mètres de large) a été maintenue entre le chemin n°4 et la route du Condroz à hauteur de la rue du Beau Hêtre.



Figure 55 : Potelets fermant le rue du Sart-Tilman au trafic de transit.

Figure 56 : Liaison cyclo-pédestre vers le cimetière d'Ougrée.

Figure 57 : Voie de Liège avec son revêtement de dolomie.

EN GUISE DE CONCLUSIONS

Nous voici arrivés au terme de notre rétrospective ! Elle n'est pas exhaustive mais toutes nos actions de défense du quartier ont été menées avec conviction et opiniâtreté dans la mesure de nos moyens humains. Soutenus par nos cotisants, nous avons obtenu des résultats qui améliorent la qualité de vie de nos mandants.

Plusieurs projets actuels accroîtront la population dans le quartier de manière importante. La mobilité, problème majeur aux heures de pointe, les espaces boisés qui se réduisent, l'imperméabilisation accrue des sols augmentant les risques en cas d'orage violent, les capacités insuffisantes de parking sont des matières qui interpellent le présent et le futur.

En 2018, nous ajouterons qu'un abattage d'arbres est de plus en plus autorisé par les instances responsables. Sont-elles conscientes que le partage entre activité humaine et respect de l'environnement est primordial ? A l'évidence, équilibre entre besoins vitaux humains et respect de la nature en général est un gage d'avenir.

Demain, nos rues et avenues devront devenir plus accueillantes et mieux adaptées aux citoyens marcheurs ou cyclistes en essayant d'allier urbanisation et lieux conviviaux : des endroits où les enfants sont admis pour leurs jeux et où les adultes peuvent se rencontrer à l'extérieur et à l'intérieur (plaine de jeux, maison intergénérationnelle, par exemple).

Le manque de réelle volonté de concertation entre citoyens et pouvoirs publics est regrettable et cause une perte d'efficacité et l'insatisfaction. Depuis plus de vingt ans, nous avons toujours essayé d'être un lien entre la population et les autorités en général et cela a fonctionné dans de nombreux dossiers parfois difficiles.

Les manifestations festives ou commémoratives passées ont rassemblé de manière très positive les nombreuses bonnes volontés. Soyons optimistes et confiants pour les années à venir.

